

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Isère

Arrondissement de GRENOBLE
Canton Sud Grésivaudan

MAIRIE DE CRAS
38210 CRAS

Tél. 04 76 07 94 10
Fax 04 76 07 55 87
Mail : mairie.cras@orange.fr

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 9 AVRIL 2025
A 20H00**

Le 9 avril 2025,

Le conseil municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Cras, sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA.

Date de la convocation : 31 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Pouvoirs : 1

Présents : Nicole DI MARIA – Guido MARTOÏA – Jean-Marie DELACOUR – VEYRET Gérard – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence – MICHEL Stéphane – SOEHNLEN Olivier.

Pouvoirs : BOSSAN Sébastien à Nicole DI MARIA.
Absents représentés : BOSSAN Sébastien.
Secrétaire de séance : FORT Laurence.

I – Ouverture de la séance :

- Vérification du quorum
- Désignation par le Conseil d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes le 11 mars 2025.

II - Délibération :

1. Vote des Taux des impôts directs locaux au titre de l'année N

2025D16 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNEE N

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit ;

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,84 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	65,91 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,06 %

Charge Madame le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions diverses :

- Questionnaire transmis par SMVIC à M. Soehnen membre de la commission économie, concernant le commerce local.

- Barrières de sécurité concernant le bar du village. En cours.

- Problèmes de sécurité : ruisseau et route vers l'aire de jeux. Des panneaux de signalisation seront placés près du ruisseau.

Stationnement sur des espaces réservés à proximité de l'Ecole. Manque de place. Pour mémoire il existe un parking à proximité immédiate.

- Vente du site CAPIFIL : le nouveau propriétaire est en lien avec la mairie. SMVIC a accepté de modifier le zonage du PLUI en vue du projet de box et/ou petit commerce. (Passage d'un classement UX2 en UX1).

Le transformateur électrique devrait être déplacé. (L'étude est en cours).

- Suite des travaux liés aux dégâts d'orage :

- **Chemin des étangs** : M. Hébert, du cabinet Alp' Etudes, a créé une carte des ruissellements. (Suite aux études effectuées après l'orage du 25 juin 2024)

Il propose de rencontrer les propriétaires concernés afin de leur communiquer ses conclusions.

Le mur construit le long du chemin des Etangs est destiné à guider l'eau. (Les buses et regards s'avérant être insuffisants en cas de grosse pluie.)

- **Le long de la Pérola** : nous sommes en attente des propositions du SYMBHI (syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) afin d'envisager les nécessaires mesures de protection des personnes et des biens.

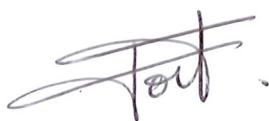
- Le Département interviendra le 9/06/25 pour faire des aménagements de sécurité le long des berges, dans la partie située en aval de l'intersection vers Montferrier et Vatilieu.

- la communauté de communes réfléchit à l'éventualité d'une augmentation possible dans les années à venir, de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

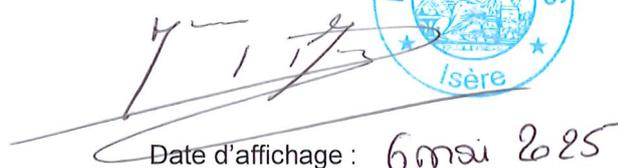
- Le service de restauration des terrains en montagne (RTM) a modifié la carte des aléas.

- Salle des fêtes : voir si le lave-vaisselle récupéré est fonctionnel et pourrait être installé.

La secrétaire de séance,
Laurence FORT



Le Maire,
Nicole DI MARIA



Date d'affichage : 6 mai 2025